

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Solde de 13% affecté aux établissements de formation techniques et professionnels

Arrêté du 22 décembre 2020 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS :

Votre entreprise :

Etablissement bénéficiaire :

Fédération Nationale des Ecoles de Production
1 place de Fourvière
69005 LYON

Attention : l'établissement de votre reçu libératoire sera conditionné au remplissage exhaustif de ce document

Contact de l'entreprise

N° SIRET :

Nom : Prénom :

Tel : E-mail :

Masse salariale 2021 :€

x0,68% :€

Solde Ecole de 13% TA 2022 :€

Subvention en matériel déductible€ Bonus alternant déductibles :.....€

Montant de votre versement :€

Au profit de : **Fédération Nationale des Ecoles de Production**

Code UAI : La Fédération des Ecoles de Production est agréée à collecter la taxe d'apprentissage conformément à l'Arrêté du 22 décembre 2020 fixant la liste nationale des organismes habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage – NOR : MTRD2036571A

Versement effectué sur prescription de l'école de production :

PAIEMENT :

Mode de règlement :

Virement

IBAN FR76 1680 7004 0000 2014 5363 451

BIC CCBPFRPPGRE

Merci de mentionner **en libellé de virement le code TA2022**

Mode de règlement :

Chèque

N° chèque :

A l'ordre de : **Fédération Nationale des Ecoles de Production**